

742^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 21 février 2013

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 17 JANVIER 2014 (N° 8.156)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 8488).
- II. ELECTION DES SECRETAIRES (p. 8497).
- III. CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 8497).
- IV. RECONDUCTION, CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS SPECIALES (p. 8499).
- V. CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 8504).
- VI. CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 8510).
- VII. ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 8513).

SESSION SPECIALE

Séance publique

du jeudi 21 février 2013

Sont présents : M. Daniel BOERI, Doyen d'âge ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Joy GHIANDAI, Administrateur Principal ; Mlle Eloïse CROZET, Rédacteur Suppléant ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 18 heures, sous la présidence de M. Daniel BOERI, Doyen d'âge.

I.

ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

M. le Président d'âge.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

la première séance de la législature 2013-2018 est ouverte.

Je souhaite excuser tout d'abord l'absence de Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme, retenue pour raisons familiales. J'accueille et salue M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie dont c'est la première entrée en fonction dans cet hémicycle.

C'est conformément à l'article 57 de notre Constitution qu'il me revient, en ma qualité de Doyen, de prononcer l'ouverture de cette Séance spéciale d'installation du nouveau Conseil National.

Nous sommes réunis ce soir en vertu de l'article 57 de la Constitution, de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et des articles 2, 5 et 15 du Règlement intérieur de notre Assemblée, qui prévoient que le Conseil National nouvellement élu se réunit le onzième jour après le scrutin, pour désigner son Bureau. Comme traditionnellement, cette séance sera également l'occasion de désigner les Secrétaires, les Membres des Commissions, nos représentants au sein des Commissions et Comités Mixtes ainsi que nos Délégués auprès des organisations parlementaires internationales.

Je commencerai par prononcer, en ma qualité de Doyen, la formule traditionnelle par laquelle le Conseil National élu le 10 février dernier prend en charge les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Constitution : « Le peuple monégasque en a ainsi décidé ». Les Monégasques ont choisi et la 24^{ème} législature de notre Assemblée va maintenant débiter.

L'ordre du jour appelle tout d'abord l'élection du Bureau du Conseil National et il nous appartient donc, en premier lieu, de procéder à l'élection du Président du Conseil National.

Je tiens à rappeler que conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil National, aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge.

Cependant, avant de procéder à l'élection du nouveau Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite vous dire quelques mots auxquels j'associe tous les compatriotes et les résidents.

Je tiens par ailleurs à souligner et à regretter que tout le monde n'ait pu trouver place dans cette maison pour les Monégasques, le Conseil National dont la vocation est bien d'accueillir tout le monde. Nous le regrettons tous ensemble.

Etre Doyen offre au moins un double avantage. Le premier est une forte réduction dans les transports publics, le deuxième est le privilège de prononcer ce soir le discours d'ouverture de la nouvelle mandature et je souhaite donc vous parler de notre Pays. Monaco vit deux triptyques qui en sont son essence même.

Le premier est chiffré. Les huit mille Monégasques, trente-six mille résidents, cinquante-trois mille salariés : égrener ces nombres suffit à donner tout son sens à notre Monarchie Constitutionnelle et Héréditaire. A y regarder de plus près, chacun conviendra qu'au fond, loin d'être un paradoxe, notre Constitution est bien la plus adaptée à ce que MONTESQUIEU appelle « la théorie des climats ». Notre démocratie y est inscrite de façon séculaire et permanente, le pouvoir d'un seul garantit la liberté de tous. Oui, notre Prince Albert II est le garant de notre démocratie à nos yeux et dans nos âmes. Que tous se le disent, où qu'ils soient, Monaco aime son Prince et son Prince aime Monaco.

Le deuxième triptyque concerne la vie des Monégasques et des résidents : le bonheur, le changement, l'action.

Le bonheur, tant de philosophes l'ont disserté, rassurez-vous, je ne m'y essayerai pas ce soir. Toutefois, Monaco baigne dans cet état durable de plénitude, de satisfaction, état agréable et équilibré de l'esprit et du corps d'où le plus souvent la souffrance, le stress, l'inquiétude et le trouble sont absents. Pour reprendre Emmanuel KANT : « *Le bonheur est la satisfaction de toutes nos inclinaisons... évidemment ce programme est impossible mais le bonheur ne demande en réalité que de satisfaire nos besoins c'est-à-dire nos seuls désirs naturels et nécessaires.* ».

Depuis la fin de la guerre, sous l'impulsion du Prince Rainier, Monaco peut se réjouir d'avoir atteint cette plénitude. Sa vision de notre Pays, qu'il nous a fait partager, s'est traduite par une stratégie de développement qui a permis de claironner au monde : « Nous sommes un territoire exigü mais nous sommes un pays reconnu ». Ce résultat s'est fait avec l'appui de nos anciens et de nos prédécesseurs au Conseil National, je tiens à leurs rendre hommage ce soir. Monaco a inventé aussi son modèle social de solidarité que beaucoup nous

envient : près de zéro chômage, zéro dette et 20 % du territoire en plus acquis de façon pacifique. Je rajoute pour quelques frileux, Monaco n'est pas un paradis fiscal, si la fiscalité des résidents y est douce, celle des sociétés, elle, ne l'est pas. Monaco n'a pas connu la peur du lendemain, oui on nous envie, Monaco est entré tranquillement dans la modernité.

Le deuxième volet du triptyque : le changement. La victoire de notre équipe « Horizon Monaco » est déjà un changement, mais je veux ce soir aller plus avant. La crise économique et financière de 2008 a bouleversé l'ordre du monde. Les tendances socio-économiques qui se cachaient au fond des océans sont montées à la surface tel un tsunami. Le monde occidental en général et l'Europe en particulier ne dominant plus le monde, les pays émergents changent la donne. Ce qui se passe aujourd'hui à Rio, Shanghai ou Delhi est tout aussi important que ce qui se passe à Londres, Paris ou Berlin. Or nous sommes en Europe et nous commerçons essentiellement avec l'Europe, le changement est là, devant nous, nécessaire et difficile. Qu'on ne se trompe pas, il ne s'agit pas simplement d'inventer de nouveaux produits ou de nouveaux services, c'est un changement de monde dont il s'agit. Nous devons réinventer notre modèle de développement relativement à ces nouvelles frontières. Le Prince Albert II dans son discours d'Avènement indiquait déjà le chemin : « *... la modernité, c'est la capacité à comprendre notre époque en profondeur, à repérer les lignes de forces qui la traversent et à se mettre à l'unisson de ces tendances profondes.* » Nous y sommes, oui nous devons changer, oui nous devons nous adapter !

Troisièmement, l'action. S'adapter c'est agir. La nouvelle majorité du Conseil National va apporter sa pierre au changement. Pour moi, j'ai toujours fait mienne la maxime de SAINT EXUPÉRY : « *Agis toujours de telle manière que la maxime de ton action puisse être érigée en loi universelle, fais ton devoir.* ». Préserver notre identité, préserver notre modèle social, ce n'est pas se recroqueviller sur nous-mêmes, au contraire c'est s'ouvrir encore plus au monde. D'ailleurs notre Pays où résident près de 130 nationalités est naturellement ouvert aux autres. Nous devons contribuer à inventer un nouveau modèle de développement, cela veut dire revisiter notre approche de l'attractivité du pays. Je noterai en particulier l'importance d'accueillir des activités de recherche et de créations porteuses de valeurs et d'emplois et ce n'est pas une surprise, je rajouterai faire de la culture un des leviers de cette attractivité.

Agir tranquillement mais sûrement, sans peur du changement c'est l'assurance de notre bonheur et de celui des jeunes générations. Nous y sommes prêts tous ensemble ! Je vous remercie.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président. Je vous précise, chers collègues, que selon l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, « le Président et le Vice-Président sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice ».

Nous passons à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Laurent NOUVION.- Je suis à la disposition de l'Assemblée, Monsieur le Doyen.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie, Monsieur NOUVION.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis également à la disposition de l'Assemblée.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Mme la Secrétaire Générale.

Nous passons au vote.

Je prie maintenant Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux de l'Assemblée, de dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
*(Dépouillement du scrutin par
les deux Conseillers Nationaux assistés
de la Secrétaire Générale).*
—

M. le Président d'âge.- Voici les résultats du scrutin.

Nombre de votants : 24.

Majorité absolue : 13.

Laurent NOUVION : 21.

Jean-Louis GRINDA : 3.

Votes exprimées : 24.

Je proclame M. Laurent NOUVION Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements soutenus).

—
*(M. Daniel BOERI quitte le fauteuil présidentiel
où M. Laurent NOUVION prend place).*
—

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Mes chers collègues,

Permettez-moi en premier lieu de vous remercier de la confiance et de l'estime que vous venez de me témoigner en me portant à la Présidence de la Haute Assemblée.

Soyez assurés que je mesure l'honneur qui m'est fait et le poids de l'exercice de cette haute fonction qui m'oblige plus que jamais, 11 jours après la confiance que vous nous avez témoignée lors du scrutin du 10 février dernier.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Compatriotes,

Je forme le vœu que cette confiance accompagne le retour du Conseil National à la place qui est la sienne, dans l'esprit qui est le sien : c'est-à-dire une Assemblée apaisée, respectée et forte de ces attributions. Un élément incontournable du triptyque institutionnel sans lequel la Principauté ne peut connaître de fonctionnement équilibré et vertueux.

A cet instant, et chacun le comprendra, ma pensée va naturellement à Jean-Charles REY, qui a présidé aux destinées de la Haute Assemblée pendant 15 ans. Je veux rendre hommage ce soir à celui qui m'a élevé dans l'amour de nos Princes et du Pays. Je veux aussi remercier ma famille qui n'a jamais cessé de me soutenir depuis toutes ces années et qui a

consenti aux contraintes de l'engagement politique que j'ai choisi de mener pour Monaco.

Je pense également à celles et ceux de mes collègues qui ont passé ces 10 dernières années au Conseil National. Certains, malgré nos divergences se sont consacrés à leur mandat avec ténacité et avec une certaine rigueur. Mais, tout naturellement ce soir mon affection va vers mes amis Anne POYARD-VATRICAN et Christophe SPILLOTIS-SAQUET. Qu'ils soient remerciés ici de leur travail et de leur dévouement inlassable au service des Monégasques et de la Haute Assemblée depuis 2003.

(Applaudissements)

Je pense enfin à tous mes prédécesseurs à cette charge qui ont, chacun avec leur personnalité et leurs convictions, façonné la politique au Conseil National. Il me revient aujourd'hui de continuer à œuvrer dans l'intérêt de la Principauté et des Monégasques, conformément aux engagements que nous avons pris devant la communauté nationale pendant cette campagne.

Le scrutin du 10 février a décidé. Il s'est traduit par le message limpide du peuple monégasque. Les Monégasques ont choisi le changement. Ils l'auront.

Disons les choses clairement : la campagne électorale est terminée. L'heure est au rassemblement de tous les compatriotes derrière le Prince Souverain, le Gouvernement Princier et bien sûr derrière le nouveau Conseil National légitime pour les cinq prochaines années.

J'œuvrerai à ma place pour tous les élus de cette Assemblée, je dis bien tous, de façon équitable et mesurée, car si notre liste a remporté un franc succès sans équivoque, quatre de nos collègues ici n'appartiennent pas à ce choix majoritaire. Je les respecte et j'espère qu'ils choisiront de travailler activement pour les Monégasques au sein de cette Assemblée. Sans esprit partisan mais de façon constructive. A ma place, je m'y emploierai.

Quant à la campagne, sa tranquillité et son intégrité ont été mises à mal avec des méthodes encore jamais employées en Principauté, indignes de Monaco. C'est pourquoi je demande ce soir solennellement au Ministre d'Etat et à son Gouvernement de faire préparer dans les plus brefs délais un projet de loi complétant celui du 2 juillet 2012, permettant de protéger la dignité et l'intégrité de tout candidat à une élection nationale et communale, prévoyant des sanctions pénales exemplaires pour ceux qui auraient des velléités à

l'avenir de refaire sombrer la Principauté dans l'indécence pendant la période électorale.

(Applaudissements)

C'est donc la première fois que ce bâtiment installe les nouveaux élus issus des dernières Elections Nationales. Les Monégasques ont validé et voulu ce changement, changement de méthodes dans les rapports avec le Gouvernement basé sur le retour de l'accord des volontés, inscrit dans notre Constitution et non plus la méthode du consensus préalable.

J'assure le Gouvernement que l'accord des volontés ne peut être fondé que sur la confiance réciproque que nous avons les uns et les autres dans la loyauté du partenaire institutionnel. Nous voilà donc face à ce que nous pourrions appeler une obligation de résultats d'entente pour les intérêts du pays et ceux de nos compatriotes. C'est ainsi, Monsieur le Ministre, que j'envisage la politique du « pas vers l'autre ».

Un changement de rythme qui va se traduire très prochainement par deux modifications majeures. La première tiendra à la fois à la fréquence des commissions mixtes avec la S.B.M. et à celle des Commissions de Placement des Fonds – j'y reviendrai dans un instant de façon plus précise – et la deuxième concerne la période cruciale du mois de septembre au mois de décembre, celle du Budget Rectificatif que nous vous demandons d'ores et déjà d'étudier dès le 1^{er} octobre en Séance Publique, et celle du Budget Primitif avec les Séances Publiques au début du mois de décembre.

Je vous demande Monsieur le Ministre de bien vouloir éviter de programmer l'ensemble des réunions uniquement dans cette période mais de procéder à un meilleur étalement des séances de travail afin de respecter le rythme de la Haute Assemblée et ses élus. Nous souhaitons que le travail du Conseil National soit facilité afin de rendre plus efficace le dialogue entre nos deux institutions, dialogue vital pour la Principauté.

Dans quelques jours, les commissions permanentes et spéciales du Conseil National se réuniront pour élire leur président. Leur organisation sera renforcée par la désignation de responsables pour l'étude de questions déterminées. Par exemple, pour la modernisation de l'économie, pour le travail et l'emploi, pour la santé et pour le commerce et les entreprises.

Dans le même esprit et conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, je proposerai

tout à l'heure la création d'une nouvelle Commission Spéciale. Ce choix marque la volonté forte de mener à bien l'étude du projet de loi d'organisation du Conseil National et du Règlement intérieur en souffrance depuis 2002. Cette Commission Spéciale sera également en charge d'une réflexion sur une modification de la loi électorale, conformément aux engagements de notre projet politique.

Par ailleurs, nous demandons officiellement ce soir au Gouvernement à ce que la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux prévoie une place à un élu n'appartenant pas à la majorité. Nous souhaitons par ce geste dépolitiser cette commission, nous le devons à nos compatriotes.

Nous voilà donc maintenant dans le temps de l'action, au cœur des dossiers. Le Conseil National va se mettre au travail sans tarder. C'est aussi le temps de déterminer un calendrier de priorités.

Ces priorités ont été présentées aux Monégasques dans le projet politique qu'ils ont validé le 10 février dernier. Ce projet, il est là. Nous demandons au Gouvernement Princier d'en tenir compte. C'est la colonne vertébrale politique des vingt élus que vous avez devant vous.

Tout d'abord concernant la priorité nationale, la cellule de veille sera active au Conseil National au plus tard fin mars. Chaque Monégasque ou conjoint de Monégasque pourra, s'il le souhaite, saisir cette entité s'il considère que ses droits constitutionnels n'ont pas été respectés. Chaque cas sera analysé scrupuleusement par une équipe dédiée et s'il s'avère qu'en effet il y a eu non-respect du principe de la priorité nationale, le Conseil National saisira le Gouvernement.

Concernant le Conseil de l'Europe, je me rendrai personnellement à Strasbourg les 22 et 23 avril à l'occasion de la session de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Quant à la Commission de Venise, nous sommes prêts à accueillir ces représentants en mars afin de reprendre le dialogue sur une autre base. Et les convaincre, arguments à l'appui, que nous ne voulons pas d'une évolution vers un régime parlementaire.

Nous défendrons ce que nous sommes, notre âme, nos traditions, nos particularismes et notre schéma constitutionnel.

Concernant l'offre domaniale, nous demandons officiellement au Gouvernement de nous présenter, avant le Budget Primitif 2014, deux projets domaniaux dont la construction pourra être achevée avant fin 2018, assurant près de 200 nouveaux

logements pour nos compatriotes. Le Gouvernement dispose de suffisamment d'autorité et de moyens pour nous présenter ces deux projets.

En outre, nous invitons le Gouvernement à nous proposer une fusion de la Direction de l'Habitat et de l'Administration des Domaines afin de procéder à la création d'une Foncière d'Etat saluée et demandée par beaucoup de nos compatriotes.

Par ailleurs seront mis en priorité à l'agenda de la Commission de Législation le projet de loi sur l'Organisation judiciaire et celui de la modification du Code de procédure pénale en matière de garde à vue afin que ces deux textes soient votés fin juin.

Enfin, le projet de loi sur le handicap et celui portant réforme du statut des Fonctionnaires et des agents de l'Etat seront les priorités de la Commission des Intérêts sociaux et des Affaires Diverses.

Je veux terminer en évoquant deux dossiers d'importance.

Tout d'abord, devant la situation économique et sociale compliquée de notre fleuron national, nous demandons la convocation de la commission mixte S.B.M. / Gouvernement / Conseil National dès le mois de mars. Pour la préparer, ainsi que les suivantes, nous tiendrons une réunion de travail une fois par trimestre avec quatre représentants des Jeux et quatre suppléants choisis par eux et des représentants des deux autres secteurs, Hôtellerie et Administration.

Par ailleurs pour les finances publiques, concernant le budget, nous consacrerons une Commission Plénière d'Etude avec le Gouvernement en mars ayant pour objet la clôture du Budget 2012 et sa situation et un rapport d'étape à presque 3 mois des résultats budgétaires pour 2013.

Concernant le Fonds de Réserve, nous souhaitons une refonte des méthodes de gestion et de présentation du Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous souhaitons que la Commission de Placement de Fonds dont c'est le rôle conformément à l'ordonnance souveraine de 1968, soit réunie chaque trimestre au moins et à tout moment, si le Conseil National en fait la demande.

Vous le savez, la loi de budget est au cœur des attributions de la Haute Assemblée. C'est au moment de son examen que tous les sujets qui touchent la vie des Monégasques et les choix de l'Etat sont abordés. Ce budget, nous le souhaitons équilibré, juste, dynamique et ambitieux. La force de notre modèle économique et donc social s'appuie sur cet

équilibre. Et je ne parle pas seulement d'équilibre budgétaire, mais de l'objectif assumé de consacrer un tiers du budget de l'Etat aux équipements et donc à l'investissement.

Voilà, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Chers Compatriotes, en quelques mots nos priorités et nos demandes légitimes après la nette victoire voulue et soutenue par les Monégasques. Vous trouverez en la Haute Assemblée des élus déterminés, respectueux de la plénitude des attributions du Gouvernement Princier, mais résolu à faire aboutir le cœur du pacte politique passé avec les Monégasques à qui nous avons des comptes à rendre.

Aussi je l'annonce ce soir, à chaque année écoulée, nous ferons une restitution du travail effectué par le Conseil National sous la forme d'une grande réunion publique. La première se tiendra donc début mars 2014.

Chers Compatriotes,

C'est l'Union nationale qui a guidé le travail de rassemblement politique que nous avons engagé il a y plusieurs mois avant même de partir en campagne. Nous pensions tous qu'en tant que responsables politiques nous vous le devons. Et nous avons eu raison de le faire ainsi. Nous nous sommes rassemblés autour d'un projet que vous avez soutenu massivement.

Alors ce vote nous oblige, et je peux vous le dire : chacun des élus de cette assemblée en a pleinement conscience.

Après le temps des luttes politiques, c'est donc véritablement le temps de la réconciliation nationale qui est venu. Se réconcilier pour travailler au service de la Principauté, derrière le Prince Souverain, et pour la communauté nationale. Se réconcilier dans l'esprit de ce Monaco que nous aimons tant. Se réconcilier parce que nous vous le devons. Voilà ce qui guidera notre action pendant ces cinq prochaines années.

Monsieur le Ministre je vous demande de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain les vœux très déférents que je forme en notre nom à tous pour Sa Personne, la Famille Princière et son Règne. Puissiez-vous l'assurer de l'indéfectible attachement de notre Assemblée et de notre détermination sans faille, à

notre place, à défendre l'Identité, la Souveraineté et l'Indépendance de la Principauté.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur le Ministre, je crois que vous souhaitez répondre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je tiens en tout premier lieu à vous adresser, en mon nom et au nom du Gouvernement Princier, mes chaleureuses félicitations pour l'élection qui vient de vous porter à la tête du Conseil National.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je souhaite également vous féliciter puisque vous venez d'être élus par les Monégasques pour les représenter. Quatorze d'entre vous ont pour la première fois l'honneur de siéger au Conseil National, alors que dix ont déjà l'expérience d'une ou plusieurs mandatures.

Je ne manquerai pas, Monsieur le Président, de transmettre, ainsi que vous le souhaitez, en votre nom et au nom de tous les élus, vos vœux très déférents à l'attention du Prince Souverain et de Sa Famille.

Monsieur le Président, soyez assurés également que le Gouvernement Princier sera à vos côtés pour ce qui est de la défense de l'Identité, de la Souveraineté et de l'Indépendance de notre Pays.

A ce titre, il sera extrêmement vigilant lorsqu'il s'agira d'accueillir à Monaco une délégation de la Commission de Venise à laquelle, arguments à l'appui, il indiquera, comme vous le ferez, que nos Institutions sont particulièrement bien adaptées à notre Pays et que personne ici ne souhaite d'évolution vers un régime parlementaire.

A tous, je veux dire ce soir ma certitude que nous ferons du bon travail. Vous trouverez auprès de moi-même et des membres du Gouvernement une grande disponibilité, une grande attention envers les préoccupations que vous exprimerez, afin d'entretenir un dialogue fécond avec le Conseil National, comme le veulent nos Institutions, dans le respect des prérogatives de chacun.

Ainsi que l'a récemment déclaré ici-même Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II à l'occasion de Son discours inaugural le 12 septembre 2012, je cite : « *Dans le domaine de l'activité législative*

et budgétaire, la Constitution nous donne les outils du consensus. Au Gouvernement et au Conseil National, dans la mise en œuvre de la concertation, il incombe d'écouter, d'entendre, enfin de décider et trancher inspirés par le seul souci de l'intérêt général qui dépasse les intérêts particuliers. ».

C'est exactement dans cet état d'esprit et dans cette perspective que le Gouvernement s'inscrit.

Bien entendu, Monsieur le Président, je ne vais pas entrer ce soir dans le détail des sujets de fond que vous venez d'aborder et qui reprennent les grands thèmes que vous avez développés lors de la récente campagne électorale.

Soyez cependant rassuré, il ne s'agit pas pour moi ce faisant d'éluder ces sujets, vous aurez bien de la part du Gouvernement toutes les réponses nécessaires en temps et heures puisque nous nous rencontrerons bientôt en séances publiques et en séances privées.

Toutefois, je tiens dès à présent à répondre à certaines de vos demandes et à certaines de vos remarques.

En tout premier lieu vous êtes revenu sur le climat de la dernière campagne électorale. Le Gouvernement Princier, dans la logique de nos institutions, qui était tenu par un strict devoir de neutralité, a regretté, comme vous, ses dérives qu'il peut ce soir, car la campagne est terminée, publiquement et sévèrement condamner. C'est pourquoi j'accueille favorablement votre proposition de réfléchir à un projet de loi qui puisse tout à la fois corriger certaines imperfections dans le déroulement de la campagne et prévoir des mesures qui permettent d'en assurer la dignité. Dignité de l'élection, respect des candidats.

J'avais déjà demandé, pendant la campagne électorale elle-même, à M. Paul MASSERON de commencer à étudier cette question. Nous allons pouvoir y travailler en commun très vite.

Par ailleurs, vous avez également évoqué le domaine budgétaire. Je peux confirmer ce soir, Monsieur le Président, l'augmentation exceptionnelle de nos recettes 2012 qui permettent un retour à l'équilibre du budget exécuté plus tôt que prévu, et qui sera concrétisé dans les résultats de la clôture des comptes qui interviendra cette année pour la première fois, vous le savez, à la fin du mois de février au lieu de la fin mars.

C'est donc bien volontiers que le Gouvernement est prêt à participer rapidement à une Commission

Plénière d'Etude lors de laquelle nous pourrons tout à la fois examiner ces résultats mais parler également de l'organisation de nos travaux pour le Budget Rectificatif et le prochain Budget Primitif.

Il s'agit d'un sujet difficile car nos agendas sont à partir du début de l'automne et jusqu'à la fin de l'année extrêmement chargés. Le Gouvernement avait d'ailleurs pris l'initiative d'écrire à ce sujet au Conseil National à la fin de l'année dernière, afin qu'une réflexion sur les méthodes de travail soit engagée.

Pour ce qui concerne les réunions de la Commission de Placement de Fonds et de la Commission Mixte avec la S.B.M., le Gouvernement a bien pris note de votre souhait de les voir se tenir plus fréquemment. Il s'agit d'une préoccupation légitime car ces commissions traitent des domaines de toute première importance pour le Pays. Nous allons bien évidemment les réunir très prochainement et nous reparlerons si vous le voulez bien, à cette occasion de la question de leur cadencement.

Nous évoquerons également les méthodes de gestion et de présentation du Fonds de Réserve Constitutionnel, comme vous l'avez évoqué. Des améliorations sont toujours possibles, mais je voudrais rappeler que la performance du portefeuille de ce Fonds, qui est le garant de l'indépendance de la Principauté, est pratiquement de 6 % sur les 12 derniers mois, ce qui n'est pas négligeable.

Dans le domaine du logement, le Gouvernement rappelle qu'il n'a jamais exclu qu'il convenait de poursuivre les efforts de construction. Il est prêt à en discuter avec le Conseil National à la lumière de l'étude scientifique réalisée par l'I.M.S.E.E. et je vous propose donc, Monsieur le Président, de nous réunir très rapidement sur ce sujet.

Pour ce qui concerne ce que vous appelez la « Foncière d'Etat » c'est-à-dire sans doute au moins pour partie une réunion de la Direction de l'Habitat et de l'Administration des Domaines, comme ce fut le cas dans le passé, le Gouvernement est prêt à y réfléchir et à en mesurer les avantages et les inconvénients, tout en relevant que l'organisation des services exécutifs de l'Etat appartient aux prérogatives du Gouvernement. Le Gouvernement a d'ailleurs demandé une étude sur la gestion des immeubles domaniaux à l'Inspection Générale de l'Administration et nous aurons bien entendu l'occasion d'évoquer ensemble les conclusions de cette étude.

S'agissant de la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, le Gouvernement a dans le passé déjà fait part de son accord de principe pour en modifier la composition si le Conseil National en faisait la demande. Je vous confirme donc ce soir, Monsieur le Président cet accord, tout en veillant à préserver les équilibres de représentation dans cette commission.

Un autre domaine de toute première importance, la priorité nationale. Je vous confirme qu'il s'agit d'une préoccupation partagée par le Gouvernement, lequel est naturellement prêt à étudier chaque dossier que vous lui transmettriez et à apporter une réponse approfondie et circonstanciée.

Voici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, ce que je souhaitais vous dire ce soir, à l'orée de cette nouvelle législature. Comme vous l'avez souligné, un travail important attend le Gouvernement et la Haute Assemblée. Nous nous y attellerons dès que les compositions des commissions du Conseil National auront été définies. Cette tâche sera particulièrement importante dans le domaine législatif dans lequel figurent plusieurs textes de toute première importance qui mériteront une grande attention. Il en est ainsi des projets de loi :

- sur le fonctionnement de la justice ;
 - sur la garde à vue ;
 - sur le handicap ;
 - sur le statut des fonctionnaires ;
 - sur la modernisation du droit économique,
- pour ne citer que les principaux.

Dans ce domaine comme dans les autres, je peux vous assurer de la parfaite collaboration du Gouvernement.

Son Altesse Sérénissime notre Prince Souverain compte sur nos deux institutions, Conseil National et Gouvernement, Il compte sur nous, Il compte sur chacun d'entre nous pour l'accomplissement de ce travail dans un esprit de consensus, que l'on pourrait résumer par la formule « un pas vers l'autre », que vous avez reprise également, Monsieur le Président, dans votre discours.

Soyez certains que le Gouvernement demeurera, comme vous, profondément attaché à cet esprit, au demeurant garant de notre stabilité politique, pour parvenir à notre objectif commun : contribuer à la prospérité économique de Monaco et assurer le bien-

être de ses nationaux, ainsi que de tous ceux qui participent à son rayonnement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Avant de passer, conformément à l'ordre du jour, à l'élection du Vice-Président du Conseil National, M. GRINDA souhaitait faire une déclaration, je lui donne donc la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Les Monégasques ayant voté le 10 février dernier, je voudrais tout d'abord féliciter les vainqueurs de cette élection : les membres du groupe Horizon Monaco et leur leader, notre nouveau Président, M. Laurent NOUVION. Je leur souhaite toute la réussite que méritera leur travail et leur engagement au sein de notre Assemblée. Qu'on ne se méprenne pas ; ce ne sont pas des paroles de circonstance... ma sincérité est totale puisqu'en vous adressant ces vœux, je m'incline respectueusement devant le choix d'une majorité de nos compatriotes mais aussi devant les effets de notre loi électorale.

Votre victoire est nette puisque votre liste a obtenu 50,34 % des suffrages valablement exprimés et donc 20 postes de Conseillers Nationaux.

C'est donc en pensant aux 39 % de voix qui se sont portées sur notre liste Union Monégasque, concrétisées ici par 3 élus, et pour leur rendre hommage, que nous avons décidé de présenter un candidat à l'élection au poste de Président du Conseil National.

Par ce geste, nous souhaitons dire à nos électeurs que nous ne les abandonnons pas, que nous continuerons à nous battre pour les valeurs que nous avons défendues, celles d'une Principauté exemplaire, moderne, ambitieuse, ouverte sur le monde, solidaire et généreuse.

C'est dans cet esprit que nous remplirons notre mandat. Nous serons constructifs, mais bien évidemment également vigilants.

Vous avez une majorité forte. Il faut donc une opposition solide, courtoise et courageuse.

Nous souhaitons l'incarner dès aujourd'hui par cette candidature.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Conformément à l'ordre du jour, nous allons désormais passer à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui est candidat à la Vice-Présidence du Conseil National ?

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, tout comme vous je pose ma candidature au poste de Vice-Président.

M. le Président.- Je vous remercie, M. STEINER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Bien, nous allons donc passer directement au vote.

M. le Président.- Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Mme la Secrétaire Générale.

Je demande également, comme tout à l'heure, à nos deux scrutateurs de venir l'assister.

—
*(Dépouillement du scrutin par
les deux Conseillers Nationaux assistés
de la Secrétaire Générale).*
—

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 24

Majorité absolue : 13

Nombre de votes en faveur de M. STEINER : 21

Monsieur Christophe STEINER vous êtes élu Vice-Président du Conseil National, toutes mes félicitations !

(Applaudissements)

Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, chers collègues,

C'est avec une profonde humilité que je tiens à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la fonction de Vice-Président de notre Haute Assemblée.

Mais au-delà des mots, ces derniers manquant souvent aux émotions, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue en songeant à nos anciens qui sont avec nous ce soir ainsi qu'à ceux qui nous ont quittés ; à nos compatriotes qui démontrent à chaque élection, par leur participation massive, l'attachement qu'ils portent à l'Institution qui les représente, et à la lourde responsabilité qui est dès aujourd'hui la nôtre.

Je me suis interrogé sur le rôle de Vice-Président du Conseil National, et me souvenant que l'homme étant par nature un animal politique, c'est tout naturellement que je me suis tourné vers la philosophie zoologique du Chevalier de LAMARCK, précurseur de la biologie et de la nécessité théorique de l'évolution, en me disant que si la fonction crée l'organe, l'organe devait tout naturellement jouer pleinement sa fonction.

C'est ainsi que j'entends donner à celle que vous m'avez confié un rôle actif !

Monsieur le Président, vous me connaissez, j'ai toujours eu mon indépendance d'esprit et mon franc-parler. Ces deux doux euphémismes, qui veulent dire que j'ai un foutu caractère, mais vous aussi, d'un soir m'accompagneront toujours pour vous seconder dans toutes les obligations politiques et officielles que vous confère la tâche qui est désormais la vôtre.

Chers collègues, et je m'adresse ici plus particulièrement aux nouveaux élus, vous trouverez en moi quelqu'un de disponible et prêt à vous assister au mieux dans l'exercice de vos nouvelles responsabilités. Abordez cette nouvelle fonction, avec la modestie qui se doit, sans pour autant renoncer à vos convictions, comme nous l'enseignent ces vers de Rudyard KIPLING : « *Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite et recevoir ces deux menteurs d'un même front, si tu peux conserver ton courage et ta tête quand tous les autres les perdront.* ». Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président nous vous remercions.

II.

ELECTION DES SECRETAIRES

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui, depuis des décennies, sont désignés Secrétaires. Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO s'ils acceptent d'être candidats à la fonction de Secrétaire.

Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, acceptez-vous cette fonction ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Oui je l'accepte.

M. le Président.- Monsieur Thierry CROVETTO, acceptez-vous également cette fonction ?

M. Thierry CROVETTO.- Oui, Monsieur le Président, je l'accepte.

M. le Président.- Je vais vous proposer, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée pour éviter d'alourdir la procédure.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ?

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO au poste de Secrétaire du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

(Applaudissements)

III.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le Président.- Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur du Conseil National, l'ordre du jour appelle maintenant la désignation des Membres des commissions permanentes.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque commission permanente doit comporter cinq membres au moins et en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre commissions permanentes. Je précise que chacun d'entre nous a bien évidemment le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des commissions dont il n'est pas membre.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Finances et de l'Economie Nationale

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est adoptée.

(Adopté).

Afin de ne pas prolonger cette première Séance de la mandature, l'élection des Présidents de commissions se fera en réunion de chacune des commissions.

Nous allons maintenant passer à la commission suivante. Madame la Secrétaire Générale.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission des Intérêts Sociaux
et des Affaires Diverses*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Bernard PASQUIER
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Jean-François ROBILLO
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, commission suivante s'il vous plaît.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Législation

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant passer à la dernière commission permanente, celle des Relations Extérieures. Madame la Secrétaire Générale, merci de nous donner lecture de sa composition.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Relations Extérieures

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La commission est adoptée.

(Adopté).

IV.

**RECONDUCTION, CREATION
ET CONSTITUTION
DES COMMISSIONS SPECIALES**

M. le Président.- En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission Spéciale de la Jeunesse pour traiter des questions de la jeunesse ayant trait à l'éducation, à la santé, à la formation et aux sports.

En 2003, cette Commission a pris l'appellation de *Commission de l'Education et de la Jeunesse*.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission Spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est donc reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui Monsieur le Président.

M. le Président.- Très bien, donc on rajoute M. Jean-Louis GRINDA.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, Madame la Secrétaire Générale veuillez donner lecture de la nouvelle composition de cette commission :

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

M. le Président.- En 1993, en vertu du même article 13, était instaurée une Commission Spéciale du Logement. Je vous propose de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission du Logement

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Thierry POYET
M. Laurent NOUVION
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Bernard PASQUIER.- Oui Monsieur le Président.

M. le Président.- M. Bernard PASQUIER souhaite également faire partie de la Commission du Logement. Est-ce que vous pouvez le rajouter, Madame la Secrétaire Générale ?

Comme tout à l'heure je vous demande de bien vouloir donner lecture de la nouvelle composition de cette Commission ainsi modifiée.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission du Logement

M. Jean-Charles ALLAVENA
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Bernard PASQUIER
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets donc la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est adoptée.

(Adopté).

En 2003, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, a été créée la *Commission des Droits de la Femme et de la Famille*.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de cette Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

M. Jean-Charles ALLAVENA
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. GRINDA souhaite également participer aux Commissions des Droits de la Femme et de la Famille. Pouvez-vous le rajouter, s'il vous plaît,

Madame la Secrétaire Générale, et nous donner lecture de la nouvelle composition de cette commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission des Droits de la Femme
et de la Famille*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets à présent la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

En 2003, a été créée la Commission de la Culture, devenue en 2008 Commission de la Culture et du Patrimoine. Je mets maintenant aux voix la reconduction de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous prie de donner lecture de la composition de cette commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de la Culture et du Patrimoine

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

(Adopté).

M. le Président.- En 2008, était créée la Commission Spéciale de l'Environnement et du Cadre de vie.

Je mets aux voix la reconduction de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est donc reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission de l'Environnement
et du Cadre de Vie*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Jean-François ROBILLO

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

M. le Président.- La majorité issue du scrutin du 10 février dernier souhaite proposer, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, la création d'une Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix la création de la Commission en charge de la modification de la loi électorale et de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission en charge de la modification de la loi électorale et de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National est donc créée.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de cette commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission spéciale en charge de la
modification de la loi électorale ainsi que de la
loi sur l'organisation et le fonctionnement
du Conseil National*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- Messieurs Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER et Jean-François ROBILLON, souhaitez-vous être membres de cette Commission ?

Madame la Secrétaire Générale, pouvez-vous nous donner lecture des noms de ces quatre élus qui font également partie de cette Commission s'il vous plaît.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National

M. Jean-Charles ALLAVENA
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 M. Jean-Louis GRINDA
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Bernard PASQUIER
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

V.

CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

M. le Président.- L'ordre du jour appelle maintenant la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Mme la Secrétaire Générale va nous donner lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.

Si toutefois il y avait des candidatures supplémentaires, je vous demanderais, chers collègues, de bien vouloir vous manifester.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Placement des Fonds

3 Délégués – 3 candidats

M. Marc BURINI
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Bernard PASQUIER

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission mixte d'Etude
pour les Grands Travaux*

5 Délégués – 5 candidats

M. Claude BOISSON

M. Philippe CLERISSI

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

M. Jacques RIT

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission mixte d'Etude
du Problème du Logement*

3 Délégués – 1 suppléant

Délégués :

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

M. Thierry POYET

Suppléant :

M. Claude BOISSON

M. le Président.- Y a-t-il des candidatures supplémentaires ?

M. Thierry POYET.- Oui excusez-moi Monsieur le Président. Si vous le permettez, j'aimerais intervertir ma position avec Claude BOISSON afin qu'il soit titulaire et moi suppléant.

M. le Président.- Bien.

Madame la Secrétaire Générale, si vous pouvez en prendre bonne note et nous donner lecture de la nouvelle composition de cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission mixte d'Etude
du Problème du Logement*

3 Délégués – 1 suppléant

Délégués :

M. Claude BOISSON

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

Suppléant :

M. Thierry POYET

M. le Président.- Je mets donc à présent cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, délégation suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission consultative de coopération
avec la S.B.M.*

5 Délégués – 5 candidats

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. Claude BOISSON

M. Eric ELENA

M. Jean-Louis GRINDA

M. Christophe STEINER

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?
S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, Commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Réforme des Codes

2 Délégués – 2 candidats

M. Thierry CROVETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, délégation suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Consultatif pour la Construction

2 Délégués – 2 candidats

M. Alain FICINI

M. Laurent NOUVION

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, délégation suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Supérieur d'Urbanisme

2 Délégués – 2 candidats

M. Philippe CLERISSI

M. Laurent NOUVION

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, Comité suivant.

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité de l'Education Nationale

3 Délégués – 3 candidats

M. Christian BARILARO

M. Bernard PASQUIER

Mme Valérie ROSSI

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, Commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Bourses d'Etudes

3 Délégués – 1 Suppléant

Délégués :

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Bernard PASQUIER

Suppléant :

Mme Valérie ROSSI

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie, Commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Nationale des Sports

3 Délégués – 4 candidats

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Eric ELENA

M. Jean-Louis GRINDA

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Nous avons donc 4 candidats pour 3 postes. Je demanderai à M. GRINDA ou à M. ELENA si l'un d'eux souhaite se désister ou pas ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Visiblement non.

M. le Président.- C'est-à-dire ? Vous vous désistez ou pas ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, je ne me désiste pas.

M. le Président.- Vous ne vous désistez pas, donc nous allons procéder à un vote personnel. Nous allons voter soit pour la candidature de M. ELENA, soit pour la vôtre M. GRINDA, à main levée, si vous êtes d'accord pour aller plus rapidement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Tout à fait d'accord.

M. le Président.- Bien, donc nous pouvons procéder au vote.

Qui souhaite voter en faveur de M. GRINDA ?

3 voix pour M. GRINDA.

Qui souhaite voter en faveur de M. ELENA ?

10 voix pour M. ELENA.

Monsieur ELENA vous faites donc partie de la délégation.

Mme la Secrétaire Générale va donc donner lecture de la délégation modifiée.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Nationale des Sports

3 Délégués

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Eric ELENA

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission de l'Aide
à la Famille monégasque*

1 Délégué – 1 Suppléant

Délégué :

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Suppléant :

M. Thierry POYET

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission des Concessions
de Services publics*

4 Délégués – 4 candidats

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. Claude BOISSON

M. Thierry CROVETTO

M. Thierry POYET

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Supérieur du Tourisme

3 Délégués – 3 candidats

M. Christian BARILARO

M. Alain FICINI

M. Jean-Louis GRINDA

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission spéciale consultative pour le
Commerce et l'Industrie*

1 Délégué – 1 Suppléant

Délégué :

M. Philippe CLERISSI

Suppléant :

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission administrative
de l'Académie de Musique*

2 Délégués – 1 candidat

M. Daniel BOERI

Mme Valérie Rossi.- Monsieur le Président, je voudrais faire partie de cette commission.

M. le Président.- Merci.

Madame la Secrétaire Générale, si vous pouvez rajouter Mme Valérie ROSSI et donner lecture de la composition de la commission modifiée.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission administrative
de l'Académie de Musique*

2 Délégués – 2 candidats

M. Daniel BOERI

Mme Valérie ROSSI

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Ecole d'Arts Plastiques

2 Délégués – 2 candidats

M. Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Colonies de Vacances

3 Délégués – 3 candidats

M. Christophe ROBINO

M. Jean-François ROBILLON

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission d'Assistance
aux entreprises en difficultés*

1 Délégué – 1 Suppléant

Délégué :

M. Jean-Charles ALLAVENA

Suppléant :

M. Philippe CLERISSI

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Président, je pense que nous sommes dans l'ordre inverse. C'est M. CLERISSI qui est Délégué et je serai Suppléant si vous le voulez bien.

M. le Président.- Madame la Secrétaire Générale, si vous pouvez en prendre bonne note et nous donner lecture de la composition de la Commission ainsi modifiée.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission d'Assistance
aux entreprises en difficultés*

1 Délégué – 1 Suppléant

Délégué :

M. Philippe CLERISSI

Suppléant :

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. le Président.- Je mets donc cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission Administrative
de l'Office de Protection Sociale*

1 Délégué – 1 candidat

M. Thierry POYET

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Industrie Cinématographique

1 Délégué – 2 candidats

M. Daniel BOERI

M. Jean-Louis GRINDA

M. le Président.- Deux candidats pour un seul poste de Délégué M. GRINDA, souhaitez-vous vous désister ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Tout à fait, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie beaucoup.

Madame la Secrétaire Générale, si vous pouvez donner lecture de la composition de cette Commission ainsi modifiée.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Industrie Cinématographique

1 Délégué – 1 candidat

M. Daniel BOERI

M. le Président.- Merci.

Je mets donc la délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Conseil Scientifique de la Statistique
et des Etudes Economiques*

1 Représentant – 1 candidat

M. Marc BURINI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets cette délégation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

VI.

**CONSTITUTION DES DELEGATIONS
AUPRES DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX**

M. le Président.- L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Nous commençons par l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union Interparlementaire dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente, sachant que l'élection du Président et du Vice-Président de cette délégation se fera lors d'une toute prochaine Commission des Relations Extérieures.

Madame la Secrétaire Générale, merci de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation du groupe monégasque
de l'Union Interparlementaire*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

à la fonction de Membre permanent.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?
S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets aux voix
la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

En ce qui concerne l'Assemblée Parlementaire de
la Francophonie, la Section monégasque est
également, par tradition, constituée du Conseil
National dans son entier ; nous allons procéder à
la désignation des Membres de la délégation
permanente de cette Section.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez nous
donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation de la section monégasque
de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

à la fonction de Membre permanent.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?
S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets aux
voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous continuons avec la désignation des Membres
du Conseil National qui constituent la délégation
de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de
l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en
Europe.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Président
du Conseil National soit élu à la fonction de
Président de cette délégation.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie
de nous dire quels sont les candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation monégasque à l'Assemblée
Parlementaire de l'Organisation pour
la Sécurité et la Coopération en Europe*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Bernard PASQUIER
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?
S'il n'y a pas d'autre candidature...

M. Bernard PASQUIER.- ... Monsieur le Président,
vous pouvez enlever mon nom s'il vous plaît, je ne
crois pas m'être porté candidat pour cette délégation.

M. le Président.- Bien.

Si vous voulez bien prendre note, Madame la
Secrétaire Générale, et nous donner lecture de la
composition de la délégation ainsi modifiée.

Mme la Secrétaire Générale.-

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets à présent aux voix la
composition de cette délégation modifiée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

En ce qui concerne l'Assemblée Parlementaire de
la Méditerranée, bien que traditionnellement cette
délégation soit désignée par année civile, en
décembre dernier, nous avons procédé à la
reconduction de la délégation existante en informant
ladite Assemblée qu'il serait procédé à une nouvelle
désignation après les élections nationales du
10 février 2013.

Je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale,
de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation à l'Assemblée Parlementaire
de l'Union pour la Méditerranée*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Claude BOISSON
M. Philippe CLERISSI
M. Alain FICINI

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous poursuivons avec la désignation de deux Délégués du Conseil National à l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

2 Délégués – 2 candidats

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. Claude BOISSON

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous terminons par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Les représentants auprès de cette organisation doivent être choisis par année civile. Cependant, nous avons informé en décembre le Secrétaire Général de l'A.P.C.E. qu'il serait procédé à la désignation d'une nouvelle délégation dès l'installation du nouveau Conseil National.

Madame la Secrétaire Générale vous avez la parole.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation à l'Assemblée Parlementaire
du Conseil de l'Europe*

2 Délégués – 2 Suppléants

Délégués :

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Suppléants :

M. Christian BARILARO

M. Bernard PASQUIER

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

VII.

ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION

M. le Président.- L'ordre du jour appelle désormais l'annonce du projet de loi qui est parvenu au Conseil National depuis la dernière Séance Publique du 18 décembre 2012.

Projet de loi, n° 909, modifiant l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942 réglementant le titre et la profession d'architecte et instituant l'ordre des architectes dans la Principauté.

Ce texte est parvenu au Conseil National le 13 février 2013. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission de Législation.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de cette première Séance Publique de la législature 2013-2018 étant épuisé, je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 19 heures 20)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

